

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément CMF n° 51/2006 du 27/12/2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 Mai 2025, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2024 un dividende de **5,307 DT par action**.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi **29 Mai 2025** aux guichets de Maxula Bourse sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires de réinvestir en actions de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.